

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 203

présenté par
M. Comet

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 40 A, insérer l'article suivant:**

La première phrase du second alinéa de l'article L. 114-3 du code du service national est complétée par les mots : « et de l'informatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suivant la proposition de Pierre Camani et Fabrice Verdier, auteurs du rapport Le service universel des communications électroniques au regard des nouveaux usages technologiques : enjeux et perspectives d'évolution, cet amendement vise à détecter et à prévenir l'illectronisme en adjoignant, lors de la journée Défense et Citoyenneté (JDC), un test intégrant la question de l'illectronisme à celui visant l'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française.

L'illectronisme se définit comme « un manque de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et la création des ressources numériques » ; une difficulté qui peut se traduire autant par la manipulation de ces nouveaux outils que par une incapacité à accéder aux contenus de l'information numérique et à les comprendre. Comme l'illectronisme, l'illectronisme est générateur d'exclusion. Alors que de nouveaux usages se sont développés avec le web et que le numérique a investi notre quotidien, les personnes concernées par l'illectronisme doivent faire face à de nombreuses difficultés : utiliser un guichet automatique, effectuer des démarches administratives, rédiger un CV et chercher un emploi, un logement, évoluer dans une entreprise, lire un mail, etc.

Les jeunes repérés lors de la JDC comme présentant des lacunes numériques importantes seront « alors incités à passer le Passeport Internet Multimédia (PIM) ou le Brevet Internet et Multimédia adultes (B2i adultes) et à se rendre dans un Espace Public Numérique (EPN) proche de leur domicile, ou dans tout autre lieu de médiation numérique labellisé par l'État et identifié sur l'annuaire précité des lieux de médiation numérique pour être aidés dans l'appropriation des outils numériques » (Camani, Verdier, 2014).

Passer par la Journée Défense et Citoyenneté permet d'initier une prévention précoce, sur un large public, de l'illectronisme et d'obtenir des données systématiques, universelles et régulières (annuelles) sur les connaissances informatiques de la population.